



# Décision n° 2025-06 du 06 mars 2025

fixant les jours ouvrés de fermeture du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement en 2025 et début 2026

Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2024-76 du 9 septembre 2024 portant organisation du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu l'avis du comité social d'administration du 1er octobre 2024 ;

#### décide

### **Article 1**

Les jours ouvrés de fermeture de l'établissement en 2025 et janvier 2026 sont :

- •le vendredi 30 mai 2025 ;
- •le lundi 10 novembre 2025;
- le vendredi 26 décembre, le lundi 29 décembre, le mardi 30 décembre et le mercredi 31 décembre 2025 ;
- •le vendredi 2 janvier 2026.

# **Article 2**

Les jours de fermeture définis dans l'article 1 doivent être déposés par les agents, dans l'outil SITT, sous la forme de leur choix (congés annuels, RTT, RHV, etc.).

# **Article 3**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 06 mars 2025



